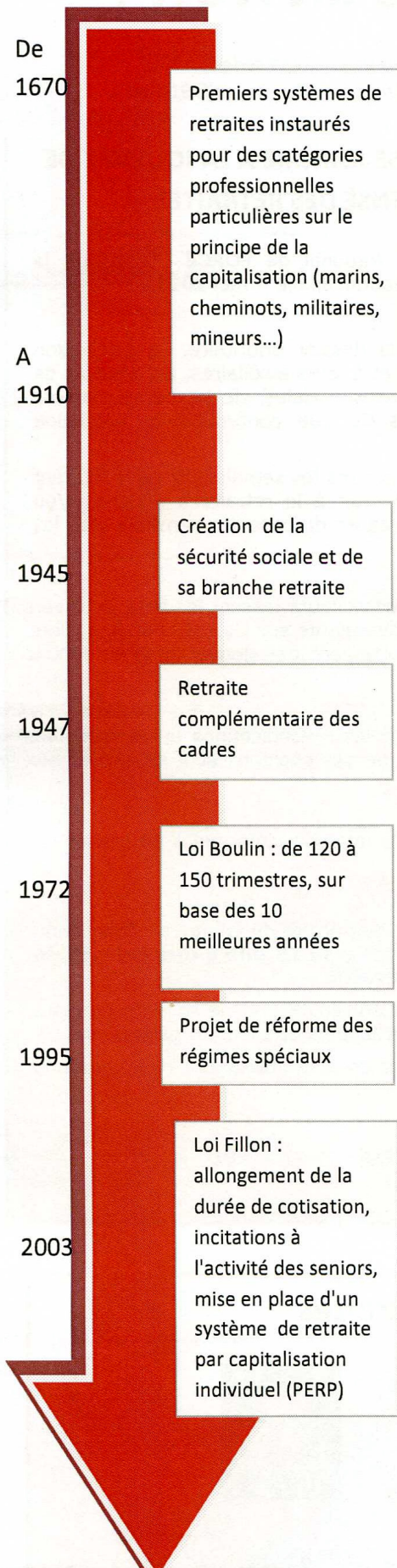


■ Les grands principes du système de retraite français



Les inspirations du système de retraite

On distingue classiquement deux grands modèles d'État-providence: l'État-providence bismarckien, fondé en Allemagne par les lois de 1880, et l'État-providence beveridgien, qui naît au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale.

	Selon Beveridge	Selon Bismarck
Objectifs de l'État-providence	Répondre gratuitement aux risques de la vie	Compenser la perte de revenu
Conditions d'accès aux prestations	Être dans le besoin	Avoir cotisé
Financement	Impôt pour tous	Cotisations en fonction du revenu

Les modes de cotisation

Capitalisation	Répartition
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les cotisations d'un assuré sont placées à son nom durant sa vie active, pour lui être restituées sous forme de rente après l'arrêt de son activité professionnelle. ➤ La constitution du capital peut s'effectuer à titre individuel ou dans un cadre collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mode d'organisation des systèmes de retraite fondé sur la solidarité entre générations. ➤ Les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse servent immédiatement à payer les retraites.

Un système de retraites à trois étages

Régimes de base	Régime général (majeure partie des salariés), régimes des non salariés et régimes spéciaux (dont les fonctionnaires et les salariés de certaines entreprises nationales comme la RATP). Gérés selon le principe de la répartition, ils sont obligatoires.
Régimes complémentaires	Ils couvrent l'ensemble des travailleurs à l'exception de certains régimes spéciaux
Épargne retraite	Facultative, l'épargne retraite collective et individuelle (régimes d'entreprise, Préfon pour les fonctionnaires...) fonctionne selon le principe de la capitalisation.